

Nicolas TOURNIER  
Annick CAMALET  
Représentants FO au CHSCTA

A

Monsieur le Recteur de l'Académie de Toulouse



Objet : Obligation de se rendre sur son lieu de travail le lundi 16 mars alors que la fermeture des établissements scolaires a été décidée

Monsieur le Recteur,

Nous vous avons adressé hier un courrier demandant la mise en place de la procédure d'alerte pour les personnels à risque. Hier soir, le Président de la République a informé de la fermeture des établissements scolaires jusqu'à nouvel ordre. Cela n'annule pas pour autant l'attention particulière que nous demandons de porter aux personnels à risque.

Des consignes devraient être communiquées aux personnels dans la journée. Nous regrettons qu'un CHSCTA extraordinaire ne se soit pas réuni aujourd'hui pour avis des représentants du personnel au sujet des consignes que vous comptez donner.

Selon les premiers retours, il serait indiqué aux collègues qu'ils devraient se rendre lundi 16 mars au matin dans leur établissement, à l'exception des collègues devant garder leurs propres enfants. Ainsi, certains personnels ont d'ores et déjà subi des pressions pour se rendre à l'école lundi, y compris, dans certains cas, des collègues ayant des enfants à garder.

Nous sommes surpris de cette décision de convoquer les personnels dans des établissements vides de leurs élèves le lundi 16 mars. Dans quel but ?

Quel sens y a-t-il à réunir les personnels dans les établissements alors que les consignes nationales sont à la sécurité et à la limitation des déplacements ? Cette décision pourrait être lourde de conséquences pour la santé et la sécurité des personnels et nous ne pouvons l'accepter.

Nous rappelons par ailleurs que de nombreuses écoles seront bureau de vote ce week-end puisque le gouvernement a décidé de maintenir les élections. Quelles garanties avons-nous concernant les mesures sanitaires qui seront prises pour désinfecter les écoles après le passage du public ?

Nous rappelons également que la liste des personnels à risque n'étant pas clairement identifiée, la convocation de certains personnels présente un danger potentiel qui doit être évité.

Enfin, le CHSCTA qui se réunira lundi 16 mars au matin sera l'occasion de traiter largement de la « continuité d'activité » que vous entendez mettre en œuvre. Il sera notamment question de télétravail.

Nous avons rappelé et rappellerons à nouveau que la mise en place du télétravail est encadrée par la réglementation (base du volontariat des personnels, matériel fourni, respect des horaires de travail...).

Sachant que, jusqu'à présent, ces modalités n'ont jamais été proposées pour les enseignants, vous conviendrez qu'il s'agit d'une discussion sérieuse.

Réunir les personnels le lundi matin pour donner des consignes à ce sujet sans que l'avis des personnels au CHSCTA n'ait été entendu est donc pour nous prématuré et non réglementaire.

La FNEC FP-FO considère donc que, compte tenu de la décision de fermeture des établissements motivée par une crise sanitaire avérée, le principe de précaution et de prévention primaire exigent que les personnels aient pour consigne de rester chez eux le lundi 16 mars et prennent connaissance à distance, par le biais des messageries professionnelles, des consignes qui seront données par la hiérarchie.

En tout état de cause, nous demandons que, compte tenu de la situation, aucun collègue inquiet pour sa santé ne soit contraint de se rendre sur son lieu de travail le lundi 16 mars s'il ne le souhaite pas.

Convaincus de votre attachement à la santé et la sécurité des personnels, veuillez recevoir, Monsieur le Recteur, nos respectueuses salutations.